REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE

Au service
des peuples
et des nations

Termes de références
pour les services d'un prestataire individuel (IC)- Long Term Agreement

Projet :ELABORATION DE LA TROISIEME COMMUNICATION NATIONALE ET DU PREMIER RAPPORT BIENNAL DE L'ALGERIE AUPRES DE LA CCNUCC TCN&BUR1	
I. INFORMATIONS GENERALES	
Intitulé de la mission :	**Recrutement d'un Expert national en Atténuation des émissions de GES et installation de systèmes MRV**
Référence :	EN2/03
Type de contrat :	LONG TERM AGREEMENT (LTA)
Durée de la LTA :	3 ans
Durée de la mission :	Selon les besoins du projet - Nombre de jours estimés150 jours (ouvrables et de préparation à domicile) répartis sur toute la durée de laLTA (3 ans). **Le consultant fournira les types de services et de prestations énumérés au point 5 au fur et à mesure des requêtes de missions qui seront consignées dans un contrat individuel de prestations pour chaque requête selon les prix validés à la suite de ce processus. Le PNUD ne donne aucune garantie quant à l'achat d'une quantité de Services pendant la durée de validité de la présente offre, qui sera de trois ans (durée du projet). Le PNUD considèrera une période raisonnable d'au minimum 20 jours pour prévenir anticipativement le consultant pour chaque mission. Le PNUD et le consultant conviendront de calendriers d'exécution raisonnable lors des requêtes**.
Lieu :	Alger et autres wilayas (Algérie)
Date prévue de début :	Juin 2020
Superviseur :	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et la Directrice Nationale du Projet (DNP), l'expert national en Atténuation des GES et installation de systèmes MRV, collabore activement avec le Coordonnateur National du Projet (CNP).

II. CONTEXTE DU PROJET

L'Algérie a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en juin 1992 et l'a ratifié en juin 1993. Elle s'est acquittée de ses obligations au titre de l'article 12 de la CCNUCC, en soumettant deux communications nationales, l'une en 2001 et l'autre en 2010.

Le PNUD a apporté son soutien à la réalisation de ces deux premières communications nationales sur les changements climatiques. Il s'est engagé à appuyer l'Algérie pour l'élaboration de sa troisième communication nationale (TCN) et de son premier rapport biennal actualisé (BUR1) auprès de la CCNUCC.

Ce projet a également pour finalité de renforcer les capacités des cadres et des experts des différents départements ministériels et entités en charge du dossier (Partie algérienne) sur ce qui a trait à la reddition des comptes au titre du dispositif de transparence établi par la CCNUCC.
Le projet porte sur :

(i) la réalisation de l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES),
(ii) l'analyse de la vulnérabilité et des besoins d'adaptation par rapport aux effets adverses des changements climatiques des secteurs des ressources en eau, des forêts de l'agriculture et de la santé,
(iii) l'identification des actions susceptibles d'être entreprises en matière d'atténuation des émissions de GES,
(iv) l'évaluation des besoins de la Partie algérienne en termes de financements, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet s'appuiera sur les travaux et les leçons tirées de l'exercice d'élaboration de la première et de la deuxième communications nationales, ainsi que sur les études réalisées au niveau des secteurs concernés par la problématique des changements climatiques, notamment ceux dont les actions sont jugées prioritaires au regard des vulnérabilités de l'Algérie.
Le processus d'élaboration de la TCN et du BUR1 s'appuiera sur une approche participative, impliquant l'ensemble des parties prenantes (différents ministères et organismes sous-tutelle, collectivités locales, autorités locales, associations, médias, instituts de recherche, secteur privé et organisations internationales). Ceci vise à permettre l'intégration de la problématique des changements climatiques à tous les niveaux de l'action et de la prise de décision, pour ce qui a trait à la politique nationale de développement durable et de préservation de l'environnement. Ces acteurs participeront aux activités identifiées, par la fourniture de données et d'informations pour l'inventaire, le lancement d'études de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'identification d'options et de mesures d'atténuation des émissions. Ils contribueront aussi au développement de méthodologies et aux initiatives d'information et de sensibilisation s'adressant au public et aux opérateurs économiques.
Les principales parties prenantes identifiées sont entre autres : APRUE, DGF, INRAA, INRF, CNTPP, ONS, CNES, CERIST, CDER, CNL, ONA, ONM, CNFE, CNDRB, ONEDD, CRSTRA, MdE, et les chambres de commerce, d'industrie, et d'agriculture.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

RESUME DE LA MISSION

L'expert national en Atténuation des gaz à effet de serre (GES) et installation de systèmes mesure, notification et vérification (MRV), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur national et les autres experts (internationaux et nationaux) recrutés dans le cadre du projet.

L'expert aura pour principales missions :

- Coordonner les activités à réaliser par le groupe thématique Atténuation des GES et MRV ;
- Assurer une assistance technique et méthodologique au groupe thématique ;
- Appuyerla définition, réajustement et réactualisation des activités ;
- Assurer le suivi de la démarche méthodologique de chaque action ;
- Suivre l'évolution des activités ;
- Rendre compte de l'état d'avancement des activités ;
- Contribuer au développement des actions d'atténuation.

Un groupe est créé pour se charger des travaux liés à lathématique "Atténuation des gaz à effet de serre (GES) et installation de systèmes mesure, notification et vérification (MRV)" servant à l'élaboration de la TCN et du BUR1.
Le groupe est coordonné par un expert national et est composé des représentants des secteurs et

institutions concernés (ministères, agences, sociétés, administrations) des chercheurs, des universitaires, des spécialistes, des experts, et des membres de la société civile. La composition du groupe prend en considération l'équilibre du genre (homme-femme).

Le groupe thématique s'organise pour contribuer à la réalisation des études de synthèse, initier des études, à la production de rapports qui alimenteront la troisième communication nationale (TCN), le rapport biennal actualisé (BUR1) et les autres rapports ou études.

Le groupe de travail est permanent avec un nombre limité ; mais, il peut faire appel à toute personne compétente pouvant contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Ce groupe de travail thématique sert aussi de trait d'union entre les institutions et le projet. Il assure notamment la collecte ainsi que le traitement et l'analyse des données et des informations sur les activités du projet. De même, ses membres s'attachent à diffuser les résultats des travaux du projet dans leurs départements et institutions respectifs.

Ce dispositif est mis en place avec la participation active de tous les secteurs, assistés par des experts nationaux afin d'assurer la formation et le renforcement des capacités des membres du groupe thématique et de garantir la mise en œuvre du projet de TCN et BUR1. Il est aussi attendu à la fin du processus, un transfert de connaissances et de savoir-faire à tous et un échange d'expériences entre les différents groupes de travail. Les différentes structures verront leurs capacités renforcées par cet exercice et pourront capitaliser cette expérience pour assurer la continuité du processus.

PRINCIPALES TACHES

- Animer les ateliers du groupe de travail thématique ;
- Coordonner les activités à réaliser par le groupe thématiqueAtténuation des GES et MRV ;
- Suivre la collecte et l'analyse des informations sur les politiques et mesures d'atténuation des GES en Algérie ;
- Participer à l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités du groupe de travail ;
- Participer au processus d'identification et de priorisation des options d'atténuation des secteurs prioritaires : énergie, industrie, transport, habitat, déchets, forêts, … ;
- Participer à l'identification des actions d'atténuation potentielles pour la mise à jour ou la formulation de nouvelles CDN ;
- Enumérer les politiques, stratégies et mesures d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs clés ;
- Participer à l'élaboration des scénarios d'émissions de GES, le scénario BAU et le développement de nouveaux scenarios d'atténuation, y compris leurs impacts macroéconomiques et sociaux ;
- Appuyer la sélection de méthodologies et modèles d'atténuation, et proposer les formations à l'élaboration de scénarios et à l'utilisation du modèle d'atténuation ;
- Suivre l'application du modèle pour la projection des émissions de GES avec le scénario BAU et les autres scénarios d'atténuation envisageables, avec évaluation macroéconomique et sociale des mesures d'atténuation de GES ;
- Participer à l'identification des contraintes et des barrières liées à la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation ;
- Analyser les besoins de renforcement de capacités pour la mise en œuvre des actions nationales et locales d'atténuation ;
- Identifier les lacunes et les besoins pour atteindre les objectifs des politiques d'atténuation à mettre en œuvre à l'horizon 2030 ou 2050 ;
- Faciliter la rédaction du rapport d'atténuation ;
- Participer à l'atelier national pour présenter les résultats de la modélisation, d'analyse et de prévisions des politiques et mesures d'atténuation ;
- Accompagner la finalisationdu rapport d'atténuation (politiques et mesures) pour sa soumission au CNC pour le processus de validation ;
- Contribuer aux actions d'information et de sensibilisation à l'intention des décideurs sur le système MRV et l'actualisation des CDN ;

- Participer à la formation des groupes de travail à l'atténuation sur le système MRV.
- Participer à la Formation du personnel technique sectoriel et local pour la définition de directives et l'application du MRV aux mesures d'atténuation des GES ;
- Participer à l'élaboration de méthodologies et d'outils pour la mesure, la notification, la vérification (MRV) des actions d'atténuation de GES, et d'un manuel d'utilisation et de bonnes pratiques du MRV.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats ci-après sont attendus de la mission :

- Les effets des actions d'atténuation réalisées sont évalués et les niveaux de réduction d'émissions obtenues, sont estimés conformément aux standards CCNUCC et GIEC ;
- Les contributions d'atténuation des différents secteurs évalués, sont identifiées ;
- La CDN est actualisée/La nouvelle CDN est formulée et soumise ;
- Les décideurs politiques sont informés et sensibilisés et prennent des décisions sur l'actualisation de la CDN ou la soumission de la nouvelle CDN et le système MRV ;
- Les institutions, secteurs, experts et parties prenantes sont formés pour mettre en œuvre le système MRV sur les actions d'atténuation.

V. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)*

Au fur et à mesure des missions convenues selon le calendrier estimatif ci-dessous

Le/La consultant (e) est chargé (e) de soumettre les livrables suivants :

1. Une note méthodologique détaillée et la planification opérationnelle de la mission sur**3 ans**(de juin 2020 au 31 décembre 2022).
2. La formulation plus précise des objectifs de la thématique "Atténuation des émissions de GES et Installation de systèmes MRV" dans la TCN et le BUR.
3. Les relevés et l'interprétation des analyses.
4. Les rapports de mission reprenant :
   - Un compte-rendu de chaque atelier et des différentes rencontres et réunions (présences, agenda et décisions).
   - Les commentaires et recommandations de l'expert y compris la liste des tâches à accomplir par le groupe de travail en vue de chaque atelier.
   - Les livrables produits ci-dessus.

VI. CHRONOGRAMME ESTIMATIF

		Année 1 : 2020			**Année 2 : 2021**					**Année 3 : 2022**				
Item	**Nombre de jours**	**T3**	**T4**	**Total Jours**	**T1**	**T2**	**T3**	**T4**	**Total Jour**	**T1**	**T2**	**T3**	**T4**	**Total Jour**
1	Note méthodologique	5		**5**					**0**					**0**
2	Relevés et interprétation des analyses	15	20	**35**	20	20	15	10	**65**	10				**10**
3	Rapports de missions	5	5	**10**	5	5	5	5	**20**	5				**5**
		25	25	**50**	25	25	20	15	**85**	15	0	0	0	**15**

VII. QUALIFICATIONS

Education:	Minimum de BAC +5 en gestion de l'environnement, génie des procédés industriels, climatologie, planification du développement ou toute autre qualification connexe en lien avec la mission.
Experience:	- Références pertinentes dans le domaine de l'atténuation des émissions de GES (NAMAs, CDN, …). - Un minimum de 10 ans d'expérience progressive et pertinente dans le domaine de l'atténuation des émissions de GES et MRV. - Expérience confirmée en animation de processus de concertation multi-acteurs et pluridisciplinaire de haut niveau.
Langues :	La parfaite maîtrise du français ; celle de l'anglais est hautement souhaitable
Autres qualifications :	- Connaissance et compréhension du contexte national et international sur les questions liées aux changements climatiques ; - Aptitude à travailler avec une diversité de parties prenantes de manière inclusive et à encourager la participation effective des membres du groupe de travail ; - Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de travail collaboratif avec des partenaires nationaux et internationaux ; - Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ; - Très bonne capacité rédactionnelle et de communication.

VIII. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- CV ou P11 (annexe 3) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ;
- Une présentation du consultant et de ses motivationspour la mission ;
- Une proposition de la méthodologie de travail pour l'accomplissement de la mission ;
- Une proposition financière *

** La proposition financière doit être transmise séparément de la proposition technique dans un fichier codé.*

OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat sur la base des frais journaliers**

La proposition financière devra spécifier le tarif journalier et les frais de voyage et per diem, dans deux lignes séparées, les paiements seront effectués sur la base du nombre de jours travaillés pour chaque contrat individuel qui sera établi sur la base des requêtes du projet. Les montants validés seront valides pour la durée de la LTA.
L'offre financière doit être en dinar Algérien

Voyage :
Tous les frais de voyage prévus doivent être inclus dans la proposition financière. Cela comprend tous les frais de voyage et de visa nécessaires pour les déplacements prévus dans le cadre de la mission du consultant individuel.
De manière générale le PNUD, ne devrait pas accepter des frais de voyages supérieurs aux frais d'un billet en classe économique. Dans le cas où le/la consultant(e) souhaite voyager dans une classe supérieure, les frais du voyage seront à sa charge.
Dans le cas d'un déplacement non prévu dans le cadre du contrat, le paiement des frais du voyage, y compris les billets, l'hébergement et les frais de terminal sera convenu avec l'unité habilité du PNUD avant le déplacement du consultant(e). Ces frais seront éventuellement remboursés.

IX. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. *EVALUATION TECHNIQUE*

	Critères techniques	**Note**
1	Qualificationacadémique : Diplôme supérieur en gestion de l'environnement, génie des procédés industriels, climatologie, planification du développement ou toute autre qualification connexe en lien avec la mission. • Licence ---------- 02 pts • Master ---------- 05 pts • Ingénieur ---------- 07 pts • Magister ---------- 08 pts • Doctorat ---------- 10 pts	10
2	- Expérience professionnelle confirmée en matière de l'atténuation des émissions de GES et MRV • Moins de 05 ans ---------- 02 pts • 05 à 9 ans ---------- 05 pts • 10 ans et plus ----------10 pts - Expérience en matière de formation et en animation de processus de concertation multi-acteurs,pluridisciplinaire et de haut niveau • 1 à 3 travaux ---------- 02 pts • Plus de 3 travaux ---------- 05 pts - Maitrise des méthodologies et outils d'évaluation de l'atténuation des émissions de GES (NAMAs, NDC, …) et des systèmes MRV---------- 15 pts - Une expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) • 1 à 3 documents ---------- 02 pts • Plus de 3 documents ---------- 05pts	35
3	- Connaissance et compréhension du contexte national et international sur les questions liées aux changements climatiques ---------- 10 pts - Capacité rédactionnelle et de communication ---------- 05 pts	15
4	Expérience préalable dans la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'accord de Paris	10
	Total	70

B. *ÉVALUATION FINANCIÈRE*

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : **NF = 100 x Fm / F** (F étant le prix de l'offre financière).

C. *NOTE GLOBALE*

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec

application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

X. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email procurement.project.dz@undp.org, en indiquant comme objet « **Recrutement d'un Expert national en Atténuation des GES et installation de systèmes MRV– Projet : TCN&BUR1**».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écarter toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.

Toute demande de clarification doit être transmise par écrit, ou par voie électronique à l'e-mail indiqué ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarifications seront communiquées par écrit ou par voie électronique à tous les soumissionnaires, sans que la source de la requête ne soit mentionnée.

XI. ANNEXES

ANNEXE 1- Individual Consultant General Terms and Conditions

ANNEXE 2- Lettre de confirmation d'intérêt

ANNEXE 3- Formulaire P11

ANNEXE 4 - Conditions Générales relatives aux contrats